

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

Formation aide-soignante Montée du Docteur Chapuis - B.P. 127

38209 VIENNE Cedex

SECRETARIAT: Tel.: 04.74.31.30.42 Fax: 04.74.31.30.43 b.odic@ch-vienne.fr

DIRECTRICE: A. DELPECH

http://www.ifsi-vienne.fr/wordpress

N° FINESS: 38 000 652 8 N° existence: 38 07 84 504 N° SIRET: 263.800.328.000.35 N° agrément : 82 38 P 374838





FORMATION AIDE-SOIGNANTE CONCOURS 2025 CANDIDATS DE DROIT COMMUN

Références législatives :

- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission au formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 12 avril 2021 portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aidesoignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

CALENDRIER DU CONCOURS

Ouverture des inscriptions : 17 Mars 2025

Clôture des inscriptions : 10 Juin 2025 (cachet de La Poste faisant foi)

<u>Droits d'inscription</u>: **gratuit**

Procédure d'inscription :

- préinscription obligatoire sur le site https://formation.ifsi-vienne.fr/MySelect
- enregistrement définitif de la candidature à réception de tous les justificatifs demandés

Modalité de sélection : sur dossier et entretien

Affichage des résultats : 30 Juin 2025

« Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés au siège de l'institut de formation et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats » (cf. article 8). En conséquence, les listes seront affichées à l'IFSI (vitrine extérieure) ainsi que sur le site internet. Les notes seront envoyées à chaque candidat par courrier individuel.

AUCUN RESULTAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE

Nombre de places agréées : 46

Nombre de reports au titre des concours 2024 : 11 ×

Nombre d'ASHQ et d'agents de soins retenu à la sélection de février 2025 : 9 ×

Nombre de places ouvertes à la sélection des candidats de droit commun : 26

Rentrée scolaire : 27 août 2025

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Conditions d'âge

- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Aucune dispense d'âge n'est accordée.
- Il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Conditions sanitaires: vaccination

ATTENTION: l'admission définitive est soumise, entre autres, à une obligation vaccinale:

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

- Diphtérie, tetanos, poliomyélite
- Test tuberculinique récent
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI). <u>Attention, si vous n'êtes pas vacciné(e), nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin traitant afin d'établir votre schéma vaccinal.</u>

Aucun document médical ne doit nous être adressé lors de l'inscription.

Critères de sélection :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignante. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical. L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance.

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite	Maîtrise du français et du langage écrit
Capacités d'analyse	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

CONSTITUTION DU DOSSIER

1-préinscription obligatoire sur le site https://formation.ifsi-vienne.fr/MySelect

2- envoi du dossier de candidature constitué :

- de la fiche de candidature dûment complétée ;
- d'une photocopie de la pièce d'identité;
- une <u>lettre de motivation manuscrite</u> (motivations, moyens mis en place pour mener à bien la formation (financement, organisation personnelle/garde d'enfants, moyen de locomotion pour les stages), etc.);
- d'un curriculum vitae ;
- d'un dossier manuscrit n'excédant pas deux pages, relatant au choix du candidat :
 - ⇒ soit une situation personnelle ou professionnelle vécue ;
 - ⇒ soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français;
- le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires (pour les candidats actuellement scolarisés);
- selon la situation du candidat : les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;

Pour les ressortissants étrangers (hors Union-Européenne) :

- un titre de séjour valide à l'entrée en formation ;
- « [...] une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ».
 Les informations et démarches pour obtenir le DELF B2 sont disponibles sur le site du CIEP/France Éducation Internationale (https://www.ciep.fr/delf-dalf)

En cas d'absence de ce document, le dossier de candidature sera rejeté.

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

Le dossier d'inscription doit nous être adressé <u>complet</u> au plus tard pour le 10 Juin 2024 par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

IFSI – Formation aide-soignante Centre Hospitalier « Lucien Hussel » BP 127 38209 VIENNE Cedex

AUCUNE REMISE EN MAIN PROPRE NE SERA ACCEPTEE

Un accusé de réception vous sera adressé par courriel en retour.

LA FORMATION

Contenu de la formation :

❖ BLOCS DE COMPETENCES	Modules	DUREE
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 h
	2 – Repérage et prévention des situations à risque	21 h
Bloc 2 Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Évaluation de l'état clinique d'une personne	77 h
	4- Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 h
	5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
	7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
	9 – Traitement des informations	35 h
Bloc 5 Travail en équipe pluri- professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70 h

Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 h (dans les 3 premiers mois de la formation)
Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 h (réparties tout au long de la formation)
Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)

Le cursus complet de formation dure 1540 heures (770 heures de formation théorique et 770 heures de stage) et est organisé sur 12 mois.

Allègement de formation :

A ce jour, seuls les diplômes suivants peuvent prétendre à une formation en cursus partiel :

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- Diplôme d'État d'Ambulancier ou Certificat de Capacité d'Ambulancier
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ou Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
- Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique
- Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- Bac ASSP
- Bac SAPAT

Les candidats ayant validé certains modules par VAE et souhaitant intégrer la formation aidesoignante, doivent compléter le dossier « VAE – post formation » disponible sur le site internet.

Les stages :

Les stages sont organisés dans différentes structures situées dans un secteur géographique de 30 / 40 km autour de Vienne.

Attention, les lieux de stage n'étant pas tous desservis par les transports en commun, v<u>ous devez donc bénéficier d'un moyen de déplacement autonome pour vous y rendre</u>.

❖ Coût de la formation :

	Employeur / OPCO	Financement personnel
Cursus complet	7 161 €	4 312 €
Cursus partiel	Sur devis	Sur devis

Il vous appartient de faire les démarches auprès de votre employeur ou de votre OPCO.

❖ Frais divers :

- <u>Déplacements</u> : les frais occasionnés par les trajets lors des stages sont à la charge des élèves.
- Restauration les élèves peuvent prendre leur repas au self du Centre Hospitalier (repas complet pour environ 5,26 €).
- Tenues professionnelles : 5 tenues sont mises gratuitement à disposition des élèves

Concernant le financement de la formation, il appartient au candidat de faire les démarches. A titre d'information pour l'année 2024-2025 :

- <u>Pôle emploi</u> : pas de financement. Les demandeurs d'emploi devront déposer une demande de financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- <u>Région Auvergne-Rhône-Alpes</u> : financement possible pour les demandeurs d'emploi et les jeunes en poursuite de scolarité. La demande de financement se fera par le secrétariat lors de la rentrée scolaire.
- OPCA: financement possible, voir avec votre employeur.

PROCÉDURE DE PRÉINSCRIPTION

- 1. Se rendre sur le site internet https://formation.ifsi-vienne.fr/MySelect
- 2. Double cliquer sur la formation souhaitée



- cliquer sur « inscription », ouverture d'une boite de dialogue ;
- la compléter et valider ;
- vous avez été destinataire d'un courriel « MySelect : courriel de confirmation de changement de mot de passe »;
- cliquer sur « votre lien pour changer de mot de passe », ouverture d'une fenêtre ;
- créer votre mot de passe et valider.

Vous pouvez désormais effectuer votre préinscription. Une fois celle-ci finalisée, vous pouvez télécharger le dossier d'inscription (vous le recevez également par mail).

Conseils pour la connexion

Utiliser Microsoft Edge de préférence

Le logiciel de préinscription étant hébergé sur les serveurs du Centre Hospitalier de Vienne, vous pourrez rencontrer des problèmes de connexion liés à l'activité du CH. Vous pourrez ainsi ne pas pouvoir vous connecter ou voir apparaître des messages d'erreur.



Proxy Error

The proxy server received an invalid response from an upstream server. The proxy server could not handle the request <u>GET /MyConcours/.</u>

Reason: Error reading from remote server

Nous vous invitons à :

- vider vos caches et historique de navigation
- utiliser la navigation privée
- vous connecter avant 9h et après 17h ou les WE
- rester zen et persévérer

